



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat propose d'accorder 25 millions supplémentaires à l'innovation

Lancement de la plate-forme InnoVaud

Afin de promouvoir le renouvellement et la diversité du tissu économique vaudois, le Conseil d'Etat a décidé d'engager le Canton dans la création d'une plate-forme de soutien à l'innovation : « InnoVaud ». Il propose au Grand Conseil de la doter d'une enveloppe de 25 millions de francs sur dix ans destinés aux entreprises innovantes, notamment les start up. Le Conseil d'Etat et ses partenaires sont en effet persuadés que l'innovation d'aujourd'hui favorise les emplois et la prospérité de demain.

Le Conseil d'Etat, convaincu que le dynamisme économique du canton et les emplois de demain se préparent aujourd'hui grâce aux efforts d'innovation, a décidé de renforcer le soutien aux entreprises qui innovent. Mise sur pied en partenariat avec les milieux économiques et scientifiques du canton, la plate-forme InnoVaud fédère les acteurs impliqués dans l'appui à l'innovation. Il soumet en outre au Grand Conseil un décret lui accordant 25 millions supplémentaires sur dix ans.

« InnoVaud » devra permettre d'augmenter le nombre et la qualité des projets innovants, d'accélérer le développement des sociétés soutenues et de renforcer l'attachement de ces entreprises au canton. Son objectif est de favoriser la valorisation économique de l'innovation issue des recherches menées dans les Hautes écoles cantonales, les centres de recherche ou les entreprises elles-mêmes, qui se traduit par la création d'emplois à caractère industriel et technologique.

La plate-forme interviendra à trois niveaux. Elle assurera un accompagnement des entreprises innovantes sous forme de conseils, notamment dans les domaines du développement technologique, de la stratégie, de l'organisation et de l'industrialisation des nouveaux produits. Elle aiguillera les entreprises sur les possibilités d'hébergement en les mettant en lien avec les sites dont c'est la vocation: parcs scientifiques, technopôles, pépinières d'entreprises, incubateurs. Enfin, elle proposera de nouvelles prestations de financement aux start-up en phase de démarrage.

Le Conseil d'Etat a aussi décidé la participation du Canton à la création de l'« association InnoVaud » qui animera la plate-forme, notamment en coordonnant l'action

des divers organes impliqués. Outre l'Etat de Vaud, les autres membres fondateurs de cette association sont des organismes déjà actifs dans le domaine : l'Association pour la promotion des innovations et des technologies (AIT), la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), la Fondation du Parc scientifique d'Ecublens sur le site de l'EPFL, Y-Parc SA à Yverdon, Biopole SA à Epalinges, l'Association Swissmedia à Vevey, la Fondation du Technopôle de la microsoudure à Sainte-Croix, l'Association Tecorbe à Orbe et la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens.

Les 25 millions que le Conseil d'Etat propose de consacrer à « InnoVaud » proviennent du réajustement de la contribution à la RPT, dont une partie est destinée aux efforts d'innovation et de diversification de l'industrie, comme cela avait été annoncé le 19 août 2011. La plate-forme recevra en outre les aides cantonales habituelles destinées à l'innovation et une participation financière de partenaires privés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Projet de decret InnoVaud](#)

[Dossier_presse_InnoVaud-05072012](#)